

M. Roux fils
Marrade
Bordeaux, le 21 Nov^r 1772.

Collection Robert DAUVERGNE



Messieurs

Nous avons l'honneur de vous prévenir que par une convenance réciproque, nous avons devancé le terme de l'expiration de notre Société; ainsi elle sera entièrement dissoute au trente-un Décembre prochain, après quoi chacun de nous travaillera en son particulier, avec des fonds suffisans pour faire face aux affaires qui se présenteront, sous la raison dont un chacun prendra la liberté de vous informer.

Nous vous offrons la continuation de nos services, tant pour le terme que nous resterons associés, que pour la suite; vous priant de nous accorder séparément la même confiance & bienveillance dont jusques ici vous avez honoré notre Société; nous ne négligerons rien pour la mériter, par notre attachement & notre zele sincere à ménager vos intérêts.

Nous avons l'honneur d'être bien parfaitement,

Messieurs

Vos très-humbles &
obéissans serviteurs,

Signature de v. t. h. f. GRIGNON.

Grignon Gouges & Comp^{tes}

Signature de v. t. h. f. GOUGES.

Grignon Gouges & Comp^{tes}